

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 04 juillet 2018.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 07 mai 2018 :**

Portant sur l'achat d'un programme complet de feux d'artifices pour le spectacle pyrotechnique pour la fête votive du 02 Septembre 2018 par le fournisseur Feux d'Artifices UNIC S.A – ROMANS (26) pour un montant de 1 730.77 € HT soit 2 149.60 € TTC.

**2 – Décision du 22 mai 2018 :**

Portant sur la réalisation de travaux de voirie chemin Bragigous – Espace DUPRE par le fournisseur ARLAUD TP – Alba La Romaine (07) pour un montant de 5 150.00 € HT soit 6 180.00 € TTC

**3 – Décision du 11 juin 2018 :**

Portant sur les travaux d'éclairage du Rocher de la Roche par la société SPIE CityNetworks – Montélimar (26) pour un montant de 6 060.00 € HT soit 7 272.00 € TTC

**4 – Décision du 11 juin 2018 :**

Portant sur l'installation d'un coffret électrique Rue du Barry pour Foires et Marché par la société SPIE CityNetworks – Montélimar (26) pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1920.00 € TTC

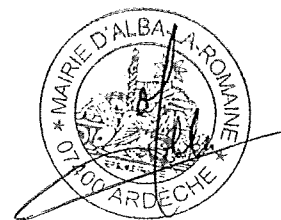
En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,  
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**5–Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire	Immeuble
07.06.2018	Me CHAPUIS – VILLENEUVE DE BERG	D 1305

Fait à Alba La Romaine, le 04 juillet 2018.

Le Maire,  
André VOLLE.



*Non rempasse par S. Préfecture*